



Valang'infos

Adresse e-mail : Commune.Valangin@ne.ch

Chemin du Collège 1

www.Valangin.ch

Tél. 032 857 21 21

<p style="text-align: center;">Bureau communal VACANCES</p> <p>Le bureau communal sera fermé du vendredi 30 mars au vendredi 6 avril 2018. Le bureau sera ouvert le lundi 9 avril selon l'horaire habituel. Pour les questions urgentes, merci de vous adresser à M. Etienne de Tribolet, président de commune au 078.860.06.99</p> <p>CONSEIL COMMUNAL</p> <p>Président : <u>M. Etienne de Tribolet</u>, dicastère : protection et aménagement de l'environnement, aménagement du territoire, eau-épuration, travaux publics Vice-président : <u>M. Nicolas Margotin</u>, dicastères : enseignements et formation, culture, loisirs, sport, santé et prévoyance sociale Secrétaire : <u>Mme Aurélie Widmer</u>, dicastère : impôts et finances Vice-secrétaire : <u>M. Mario Vieira</u>, dicastère : sécurité publique, bâtiments communaux Membre : <u>M. Albert Simonet</u>, dicastères : administration générale, économie public (forêts), déchets, transports</p>	<p style="text-align: center;">Commission « Avenir du village »</p> <p style="text-align: center;">Discussion au sujet du développement et de l'animation du village</p> <p>Une rencontre avec les habitants est prévue le</p> <p style="text-align: center;">Dimanche 25 mars de 10h30 à 12h00</p> <p>Salle du Conseil général, rez-de-chaussée du collège.</p> <p>Déneigement des trottoirs le long des routes cantonales au sein du village</p> <p>Nous tenons à préciser que le déneigement des trottoirs est du ressort du service des ponts et chaussées du canton de Neuchâtel et non de la commune de Valangin.</p> <p style="text-align: center;"><i>Collégiale de Valangin</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Prochains concerts à 17h :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>15 avril : Bleu comme la lune</i></p> <p style="text-align: center;"><i>10 mai : Concert traditionnel de l'Ascension</i></p>	<p style="text-align: center;">Patrouilleur-patrouilleuse Scolaire</p> <p>La commune est à la recherche d'un patrouilleur ou d'une patrouilleuse scolaire afin de sécuriser un passage piétons. Il s'agit d'un travail rémunéré qui consiste à garantir la sécurité du passage piétons vers l'arrêt de bus, lors des entrées et sorties d'écoles, donc 4 fois par jour. Cela représente 1 heure/jour sur 5 jours par semaine. Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser à M. Nicolas Margotin 078.604.83.90 ou à l'administration communal 032.857.21.21.</p> <p style="text-align: center;">COMPOSTIERE DU VAL-DE-RUZ</p> <p>A l'approche de beaux jours, il semble utile de vous rappeler que l'utilisation de la Compostière ne sera plus financée par la commune de Valangin. Les utilisateurs de la Compostière se verront facturer les déchets déposés. <u>Vous devez utiliser la déchèterie des Plaines-Roches avec laquelle la commune a une convention pour le dépôt de tous les déchets spéciaux.</u></p>
--	--	--